

*situent et s'ils doivent supprimer telle ou telle chose. La situation est très peu claire.* — Bob Staley, président, Ontario Forestry Association (fascicule 8:34).

Sur le plan économique, le problème majeur auquel sont confrontés les propriétaires de boisés privés est leur perception selon laquelle le *prix de vente* de leurs produits sur le marché est désavantageux, ou l'absence d'un marché concurrentiel pour ces produits. Cette perception est imputable aux coûts apparemment moins élevés de la fourniture de bois provenant tant des terres de la Couronne que des grandes forêts libres de toute servitude qui appartiennent à l'industrie, sans parler des économies d'échelle qu'offrent ces terres. À ce propos, la mesure la plus significative que puisse prendre Forêts Canada à l'heure actuelle peut consister à lancer un projet de recherche pour *établir les valeurs relatives des terres forestières en fonction des différents types de propriété*, en se penchant plus particulièrement sur les niveaux comparés de prix de vente du bois et sur les raisons de ces différences.

Les opinions semblent diverger singulièrement sur ce point, puisque l'industrie clame bien haut que les droits de coupe sont *trop élevés*, alors qu'en-dehors de l'industrie, on se plaint abondamment de ce que les gouvernements vendent en réalité les droits de coupe sur les terres domaniales à des prix beaucoup *trop bas*. De toute évidence, la *création d'emplois* y est pour quelque chose. Mais il se pose également de sérieuses questions dans *nos relations commerciales avec les États-Unis* depuis la signature d'un *protocole d'entente* visant à imposer une *taxe à l'exportation* ou des sanctions équivalentes pour compenser les subventions dont est censée bénéficier la gestion forestière des terres de la Couronne.

Une analyse compétente de ce problème de la valeur relative des terres boisées, ainsi que des questions qu'il soulève, serait utile au secteur forestier dans tout le pays. Elle fournirait une base concrète à l'examen des politiques économiques en vigueur, non seulement en ce qui a trait aux lots boisés mais à l'ensemble du secteur forestier. Elle permettrait peut-être aussi de répondre à une question inhérente aux politiques gouvernementales à l'égard des *lots boisés privés* : dans quelle mesure faut-il les considérer comme des *ressources publiques*?

*Au Québec, les économistes, les hommes politiques, les fonctionnaires, les industriels et les propriétaires de boisés débattent la valeur des droits de coupe. Les industriels reconnaissent maintenant que les acheteurs et les vendeurs ne sont pas sur un pied d'égalité puisque les provinces n'ont pas bien rempli leur rôle de propriétaires forestiers. On leur a confié la garde de*